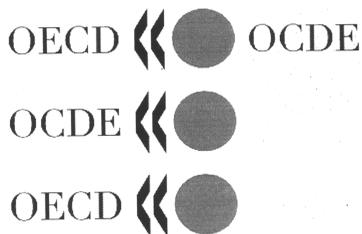


Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 25 juin 2002, le nom, le sigle et l'emblème de l'«Organisation de Coopération et de Développement Economiques», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom:
- en français: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- en anglais: Organisation for Economic Co-operation and Development
- b. le sigle: (abréviation)
- en français: OCDE
- en anglais: OECD
- c. l'emblème:



25 juin 2002

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle